

Radioprotection

Comité de protection radiologique et de santé publique (CRPPH)

Le CRPPH participe à la définition de nouvelles orientations et méthodes pour le système international de protection radiologique qui se veut plus clair et plus rationnel. Il s'agit d'instaurer un système répondant mieux aux besoins de l'autorité de sûreté et du praticien et où la dimension scientifique de la radioprotection trouve sa juste place aux côtés du jugement social et de la gouvernance du risque.

Les nouvelles recommandations de la CIPR

Le CRPPH continue d'apporter directement à la Commission internationale de protection radiologique (CIPR) sa contribution scientifique et technique en prévision de la rédaction, par cette dernière, des recommandations qui viendront remplacer celles en vigueur aujourd'hui (Publication 60 de la CIPR de 1990 et publications ultérieures). La Commission s'efforce de simplifier et de fusionner les recommandations actuelles de façon à pouvoir publier ses nouvelles recommandations aux alentours de 2005. À partir des travaux d'un groupe d'experts, le CRPPH a publié ses conceptions concernant plusieurs grands axes d'amélioration des recommandations de la CIPR (*Vers un nouveau système de protection radiologique*, OCDE/AEN, 2002). La démarche des études de cas, choisie pour valider ces idées, a démontré que les conceptions du CRPPH pourraient effectivement faciliter la tâche des autorités de sûreté et des praticiens.

Ateliers AEN/CIPR

Parallèlement à sa réflexion pour proposer des idées et démarches, le CRPPH a été appelé à donner son avis sur les approches de la CIPR. En 2002, en effet, la Commission a publié deux documents de référence décrivant sa nouvelle conception des recommandations générales sur un nouveau système de protection radiologique et plus particulièrement du nouveau thème, spécifique, de la protection radiologique des espèces autres que l'homme. Le CRPPH a recueilli les observations des comités techniques de l'AEN et a diligenté une étude des éventuelles répercussions des idées et concepts de la CIPR. La CIPR devrait pouvoir s'en inspirer pour rédiger des recommandations à l'intention des autorités de sûreté et des praticiens.

Pour favoriser une forte participation à la mise au point des nouvelles recommandations de la CIPR, l'AEN a organisé une série de forums en collaboration avec la CIPR. Le premier forum AEN/CIPR intitulé « Protection radiologique de l'environnement : Vers une nouvelle politique ? » a eu lieu au mois de février 2002 à Taormina, en Italie, à l'invitation de l'*Agenzia Nazionale per la Protezione dell'Ambiente* (ANPA). Il s'agissait en particulier d'identifier les

principes sur lesquels bâtir les objectifs de protection. Les actes de cette réunion ainsi qu'un résumé ont été publiés.

Pour appuyer sa contribution sur une plus large base, le CRPPH a organisé une conférence régionale asiatique sur l'évolution du système de protection radiologique (*Asian Regional Conference on the Evolution of the System of Radiological Protection*) au mois de septembre 2002, à Tokyo, afin de recueillir des suggestions et préoccupations régionales et culturelles. Les actes et la synthèse de cette conférence seront publiés en 2003.

Dans ce domaine toujours, le CRPPH a entamé la préparation du deuxième forum AEN/CIPR qui aura pour thème la politique future en matière de protection radiologique, et le dialogue avec les parties prenantes sur les implications de la proposition de la CIPR. Au menu des discussions : les implications éventuelles des documents de référence de la CIPR en termes de politique, de réglementation et de pratique. Le *Consejo de Seguridad Nuclear* (CSN) accueillera la réunion à Lanzarote, en Espagne. Les actes du forum seront publiés avec une synthèse après le forum.

Associer la société civile à la décision en radioprotection

Le CRPPH approfondit depuis plusieurs années les implications de la participation de la société civile aux processus décisionnels et y a consacré d'importants ateliers en 1998 et en 2001. À partir de cette expérience, il a analysé divers modes de participation. Trois études de cas ont été dépouillées afin de dégager les similitudes entre les moyens utilisés pour associer la société civile, par delà les frontières géographiques et culturelles. Ces analyses seront la matière première d'un atelier qui aura lieu en octobre 2003. La concertation est également une donnée fondamentale de l'évolution du système de protection radiologique. Par conséquent, ce travail sera aussi intégré à la contribution de l'AEN aux débats de la CIPR sur les nouvelles recommandations. Le lecteur trouvera une description complète des travaux de l'AEN sur ce thème au chapitre intitulé « L'énergie nucléaire et la société civile » (page 32).

Implications des différentes solutions envisagées pour les rejets d'effluents

Bien qu'ayant diminué ces dernières années, les rejets d'effluents radioactifs par les installations nucléaires dans les conditions normales d'exploitation sont source de polémique. L'exigence d'une réduction supplémentaire procède en général d'un souci de la protection de l'environnement. Pour optimiser ces rejets, il existe plusieurs approches consistant à utiliser, par exemple, les meilleures technologies disponibles, ou à appliquer les concepts ALARA, bien connus des spécialistes de la radioprotection. La Commission OSPAR, organisme politique s'occupant de la pollution de l'environnement marin, a inauguré l'*OSPAR Strategy with Regard to Radioactive Substances* (Sintra, 1998) qui préconise d'abaisser les émissions de substances radioactives à un niveau tel que les concentrations de radionucléides artificiels dans l'environnement soient proches de zéro. Pour aider les spécialistes et les décideurs à bien comprendre les implications et la faisabilité techniques des diverses options actuellement envisagées pour ces rejets, on a créé un groupe d'experts. Les résultats des travaux de ce groupe doivent servir aux membres du CRPPH et à d'autres spécialistes appelés à faire des choix, mais aussi alimenter la réflexion que le CRPPH mène actuellement sur l'évolution du système de protection radiologique. Le rapport final du groupe sera publié en 2003.

Vue de la centrale nucléaire de Penly, France.



M. Brigaud, EDF, France

Situations d'urgence

Devant le succès des premières séries d'exercices internationaux d'urgence nucléaire (série INEX 1 en 1993 ; série INEX 2, de 1996 à 1999 ; INEX 2000 en 2001), l'AEN a entamé les préparatifs de la série INEX 3. Les pays membres ont manifesté de l'intérêt pour les mécanismes de décision au cours des phases intermédiaire et ultime

- Le Comité a fini de formuler ses conceptions sur la façon dont le système de protection radiologique doit évoluer et a testé ses idées principales (sur une étude de cas) afin d'en illustrer les avantages pratiques.
- Le premier forum AEN/CIPR a été consacré aux dimensions stratégiques et au cadre général de la protection radiologique des espèces autres que l'homme.
- Le Comité a analysé les répercussions éventuelles des projets de textes de référence de la CIPR sur la politique, la réglementation et l'application de la radioprotection.
- Il a analysé les études de cas de façon à en tirer les points communs entre les différentes expériences de concertation avec la société civile.
- La conférence régionale asiatique sur l'évolution du système de protection radiologique a mis en évidence l'importance d'une certaine souplesse pour tenir compte des différences culturelles.
- Le Programme de gestion de crise a fait la synthèse de l'expérience INEX et a évalué les besoins des pays membres avant d'établir son futur programme de travail.

d'un accident nucléaire ou radiologique accompagné d'une forte contamination. L'exercice peut ainsi recouvrir les divers aspects de la gestion d'une contamination grave, tels que les contre-mesures agricoles, les restrictions alimentaires, les aspects socio-économiques, les dégâts psychologiques, les problèmes d'indemnisation, les décisions relatives à l'importance des contre-mesures à prendre, les échanges et les déplacements ainsi que l'harmonisation des réponses. Cet exercice serait mené en coordination avec le Comité du droit nucléaire de l'AEN, ce qui permettra de traiter les questions d'indemnisation et de responsabilité, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales intéressées. Le nouvel exercice INEX 3 aura lieu en 2004-2005.

En 2002, l'AEN a procédé à une enquête sur les pratiques nationales concernant la mise en œuvre des contre-mesures à court terme après un accident nucléaire. Les résultats de cette enquête seront publiés au début de 2003.



Contact : Hans Riotte

Chef, Division de la protection radiologique et de la gestion des déchets radioactifs
Tél. : +33 (0)1 45 24 10 40
Fax : +33 (0)1 45 24 11 10
Mél : hans.riotte@oecd.org